



Votre agence d'emploi

# LE BILAN DE COMPETENCES

*DRH, responsables et dirigeants, vous gérez au quotidien l'activité de vos collaborateurs et accompagnez leur évolution professionnelle*

*Vous souhaitez faire évoluer vers un nouveau poste, une nouvelle responsabilité l'un de vos salariés ?*

- ⇒ **Anticiper, organisez la promotion interne de votre collaborateur**
- ⇒ Définir le projet, les ambitions du salarié
- ⇒ Valider la fiabilité du projet

*Vous avez un ou plusieurs salariés en fin de contrat, que vous ne souhaitez ou ne pouvez pas garder ?*

- ⇒ **Anticiper, organiser le départ de vos salariés en fin de contrat**
- ⇒ Accompagner votre salarié vers son futur emploi
- ⇒ Conforter votre image d'entreprise dynamique et humaine

## **Bénéficiez d'un dispositif efficace : LE BILAN DE COMPETENCES**

- Une **prestation individuelle personnalisée** sur la base d'entretiens en face à face avec un praticien bilan PROJECT
- **Des outils et tests fiables** (passeport PROJECT, rapport PERFORMANSE...)
- **Un document de synthèse**, reprenant le travail d'analyse des compétences et des axes de projet retenus à l'issue du bilan

## **Comment organiser et faire financer le bilan de compétences ?**

- **Vous informez** votre salarié(e)\* concerné(e) de la possibilité de réalisation d'un bilan de compétences et lui transmettez nos coordonnées pour un premier RDV d'information. Dans tous les cas, l'accord formel du salarié est indispensable.

- **Votre salarié** est reçu par le conseiller PROJECT, qui lui expose les modalités, les démarches et l'accompagnement dont il peut bénéficier au sein de notre centre de bilans.

- **Le salarié retire un modèle de convention de prise en charge** de son bilan auprès d'un conseiller FONGECIF Franche-Comté. Le bilan de compétences démarre immédiatement, hors temps de travail, après accord définitif des services du FONGECIF, soit *3 ou 4 semaines environ* après la transmission par le salarié de sa convention.

*(Prise en charge directe possible par l'entreprise - pour un forfait moyen de 14h)*

### **\*Sont éligibles pour une prise en charge Fongecif :**

#### **Vos salariés en CDI**

24 mois d'ancienneté en qualité de salarié consécutifs ou non, dont 12 mois dans l'entreprise actuelle  
*(Délai de franchise de 5 ans entre 2 bilans de compétences)*

#### **Vos salariés en CDD**

- Soit 24 mois d'ancienneté consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années - dont 4 mois consécutifs ou non en CDD, au cours des 12 derniers mois

- Soit 6 mois au cours des 22 derniers mois

## **PROJECT**

*habilité par le FONGECIF Franche-Comté comme centre de bilans de compétences*

**CONTACT INFOS & RDV salariés : 03.81.41.36.17 / [contact@project-rh.fr](mailto:contact@project-rh.fr)**

**Arnaud BOUILLARD, responsable plate-forme « bilan de compétences »**